

PROGRAMME LEADER 2007-2013 "Eau et Bien-être" Pays Vichy-Auvergne



Avec l'Europe et le
programme Leader
donnez vie à vos projets !

Leader

➔ Qu'est-ce que le programme Leader ?

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme d'aide européen spécifiquement dédié à des territoires ruraux. Le Pays Vichy-Auvergne est une association reconnue d'utilité publique également porteur du GAL (Groupe d'Actions Locales) chargé de la mise en œuvre de ce programme. En Auvergne il existe 12 territoires porteurs de l'appellation GAL.

➔ Le territoire du Pays Vichy-Auvergne :



69 % de l'enveloppe attribuée fin 2010 est destinée à des structures publiques et **31 %** pour les associations. une entreprise privée peut également y prétendre.

La thématique Leader du Pays Vichy-Auvergne : «Eau et Bien-être»

➔ À qui s'adresse le programme Leader ?

À toutes les associations, aux entreprises ou aux porteurs de projets publics, souhaitant développer un projet sur le territoire du Pays Vichy-Auvergne (hors Cusset, Vichy et Bellerive-sur-Allier).

➔ Les projets concernés

Des projets environnementaux, de valorisation des produits locaux, patrimoniaux, touristiques, culturels (en lien avec le patrimoine), de coopération.

Projets d'un montant compris entre 5 000 € et 80 000 €

Les projets doivent être innovants et avoir une portée «Pays». Ils doivent obligatoirement s'inscrire dans une démarche collective et dans la stratégie de développement du Pays vichy-Auvergne. Les projets doivent impérativement avoir le soutien financier d'autres structures publiques (Communes, Communautés de communes, Département, Région, ADEME, Jeunesse et Sport, Agence de l'Eau, et autres services de l'Etat). Le Pays peut vous aider à les obtenir. Si votre projet concerne le jeune public, il doit avoir lieu en dehors des périodes scolaires.

Si vous avez un doute sur l'éligibilité de votre projet, n'hésitez pas à prendre contact avec un animateur du Pays Vichy-Auvergne

Attention : tenir compte des délais de programmation. Il y a environ trois comités de programmation par an et il faut 2 à 3 mois avant ceux-ci pour monter un dossier. Si par exemple, votre manifestation se tient en février, il faut nous contacter dès septembre (en ayant tous vos devis et co-financements publics) pour être présenté au comité de décembre.

Le programme Leader c'est 1,7 M€

Les missions du Pays Vichy-Auvergne ?

- ➔ Vous aider à monter votre projet.
- ➔ Vous accompagner dans la recherche des co-financeurs potentiels pour bâtir le plan de financement de votre projet.
- ➔ Se charger de l'instruction du dossier d'un point de vue administratif (vérifie le dossier, l'éligibilité de la demande et la cohérence du plan de financement).
- ➔ Préparer et animer le comité de programmation Leader, organe décisionnel de la démarche Leader.
- ➔ C'est le Pays Vichy-Auvergne qui vous annoncera si votre projet est accepté ou pas et qui vous accompagnera pour le paiement de vos subventions en cas de réponse favorable.

➔ Les axes forts de Leader :

- La mobilisation des acteurs locaux
- La valorisation des ressources naturelles et culturelles du Pays
- La mise en valeur du patrimoine
- La valorisation touristique du territoire
- La promotion des produits locaux
- L'ouverture des zones rurales à d'autres territoires par l'échange et le transfert d'expériences via la coopération

➔ Les dépenses éligibles

- Les dépenses de communication, de promotion, de valorisation
- Les dépenses d'animation
- Les dépenses de sensibilisation
- L'achat de petit matériel

Obligations en matière de communication

L'opération peut être contrôlée par divers organismes nationaux ou européens. Le porteur de projet doit **obligatoirement** faire figurer sur tous les documents et investissements financés les logos : Leader, Feader et Pays Vichy-Auvergne. Le Pays vous fournira tous les logos.

Le programme Leader c'est jusqu'en 2013



Plus de 60 projets déjà soutenus par Leader sur le Pays Vichy-Auvergne.

En 2008, le Pays Vichy-Auvergne a été le premier Pays d'Auvergne à se voir attribuer les fonds européens Leader (2007-2013). L'enveloppe s'élève à **1,7 million d'euros** de crédits européens via le FEADER (Leader étant un axe du Feader). **Soixante-trois dossiers** sont déjà soutenus par Leader sur le Pays Vichy-Auvergne, répartis dans les sept fiches action qui figurent dans sa charte.

eaux et milieux naturels identitaires



Animation du Contrat territorial du Bassin de Sioule, Sur les chemins du Val de Sioule

culture



Festivals Les Nuits de Musiques Vivantes, Les Monts de la Madeleine, Scène Trad' à Gannat, Festival jeune public Galipin'Son (en marge du festival Rock'Preserv') à Brout-Vernet, etc.

tourisme



Foire des saveurs d'Automne à Lapalisse, Gannat en Foire, création d'un restaurant gastronomique, Eco-festival à Bellenaves...

patrimoine



Pôle d'Initiative Bâti Traditionnel et Eco-construction, Et si l'on voyageait (Film patrimoine Pays), des époques, des lieux, des hommes (expositions patrimoine Pays), Evènement Cluny 2010....

coopération



- Expérimentation de promotion de produits agricoles et agro-alimentaires de l'Allier sur le territoire de Cluj Napoca en Roumanie par le Comité de Promotion des Produits et agro-alimentaires de l'Allier ;
- Potentialités de production et de traitement d'espèces à fruits rouges (myrtilles) de la région de Cluj en Roumanie par le parc Naturopôle ;
- Eco-citoyens et identité Européenne par les Francas de l'Allier (échanges de 200 jeunes depuis le début de l'opération) ;
- Actions de coopération du Pays Vichy-Auvergne, etc.

À COMBIEN S'ÉLÈVE L'AIDE ?

Pour solliciter une subvention Leader, il est nécessaire, au préalable, de mobiliser du cofinancement public (Commune, Communauté de communes, Département, Région, État, ADEME, Jeunesse et Sports, etc.). **Leader est égal à 55% de la DPN** (dépense publique nationale).

Exemple :

Pour un projet, porté par une association, d'un montant total de 10 000 €, vous devez avoir 20% de co-financement et demander une aide publique de 8 000 € (80% du montant total - ce qui est généralement le cas pour les associations) répartie comme suit : 45 % cofinancement et 55 % au titre de Leader. **Soit une demande de subvention Leader de 4400 €.**

M. Stéphane ZAPATA

Directeur du pays Vichy-Auvergne

Tel : 04.70.96.57.22

Mail : contact@pays-vichy-auvergne.fr

M. Florentin GEORGESCU

Animateur Leader

Tel : 04.70.96.57.34

Mail : leader@pays-vichy-auvergne.fr

Mlle Christel DEBOUT

Animatrice Leader

Chargée de mission culture et communication

Tel : 04.70.96.57.31

Mail : communication@pays-vichy-auvergne.fr

Mlle Isabelle DUMAS

Gestionnaire de programme Leader

Tel : 04.70.96.57.24

Mail : gestion_leader@pays-vichy-auvergne.fr



+ d'infos sur :

www.paysvichyauvergne.com

Rubrique Leader (accessible depuis la page d'accueil).

Schéma de la procédure en téléchargement dans «les étapes pour bénéficier d'une aide Leader».

Pays Vichy-Auvergne - 9 Place Charles de Gaulle - BP 2956 - 03209 VICHY